

**Arrêté N°2020 – 1176 en date du 16 novembre 2020  
Portant délégation de fonctions et de signature à  
Madame Muriel BEZIEL, 5ème Adjointe**

Le Maire de Dinard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-18 et L2122-22,

Vu la délibération n°2020-057 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2020-058 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant à 7 le nombre des Adjoints,

Vu la délibération n°2020-059 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints,

Vu la délibération n°2020-070 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 fixant à 9 le nombre des Adjoints,

Vu la délibération n°2020-071 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à l'élection des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> Adjoints,

Vu la délibération n°2020-072 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant à les subdéléguer aux Adjoints,

Vu la délibération n°2020-135 du Conseil municipal du 28 septembre 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués,

Vu l'arrêté n°2020-807 (abrogé) en date du 30 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Muriel BEZIEL, 5<sup>ème</sup> Adjointe,

Considérant qu'il y a lieu de préciser le périmètre des délégations de fonctions et de signatures des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il y a intérêt, afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à déléguer à Madame Muriel BEZIEL, 5ème Adjointe au Maire, les fonctions relatives aux Affaires sociales et au Soins

Considérant que Madame Muriel BEZIEL, 5<sup>ème</sup> Adjointe, a commencé à exercer ses fonctions le 5 juillet 2020,

**- ARRETE -**

**Article 1** : Délégation de fonction est donnée à Madame Muriel BEZIEL, 5ème Adjointe, pour intervenir dans les domaines suivants : Action sociale, Prise en charge du handicap, Actions collectives intergénérationnelles, Insertion et Lutte contre les exclusions.

**Article 2** : Madame Muriel BEZIEL reçoit délégation de signature dans le domaine de l'action sociale. A cet effet, elle est notamment habilitée à :

- signer les devis et bons de commande,
- signer les marchés conclus avec les différents prestataires de la Commune et toutes les pièces s'y rapportant (ordres de service, certificats de paiement, situations des marchés de travaux ou prestations, certificats de cessibilité de créances, etc),

- signer les conventions conclues avec les différents partenaires
- tous les actes, décisions et correspondances courants.

**Article 3** : Madame Muriel BEZIEL reçoit délégation de signature dans les domaines du handicap et de l'accessibilité. A cet effet, elle est notamment habilitée à signer :

- les devis et bons de commande,
- les marchés conclus avec les différents prestataires de la Commune et toutes les pièces s'y rapportant,
- les convocations de la commission communale pour l'accessibilité et son rapport annuel,
- tous les actes, décisions et correspondances courants.

**Article 4** : Madame Muriel BEZIEL reçoit délégation de signature dans le domaine des actions collectives intergénérationnelles. A cet effet, elle est notamment habilitée à :

- signer les devis et bons de commande,
- signer les marchés conclus avec les différents prestataires de la Commune et toutes les pièces s'y rapportant,
- signer les conventions conclues avec les différents partenaires de la Commune,
- signer tous les actes, décisions et correspondances courants, notamment :
  - o les courriers avec les usagers,
  - o les conventions et contrats d'objectifs avec les différents partenaires (CAF, Conseil départemental, partenaires associatifs...),

**Article 5** : Madame Muriel BEZIEL reçoit délégation de signature dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions . A cet effet, elle est notamment habilitée à signer:

- les devis et bons de commande,
- les marchés conclus avec les différents prestataires de la Commune et toutes les pièces s'y rapportant (ordres de service, certificats de paiement, situations des marchés de travaux ou prestations, certificats de cessibilité de créances, etc),
- les conventions conclues avec les différents partenaires de la Commune,
- tous les actes, décisions et correspondances courants.

**Article 6** : Madame Muriel BEZIEL reçoit délégation de fonction et de signature pour les associations dont l'objet porte sur les domaines fixés à l'article 1. A cet effet, elle est notamment habilitée à signer :

- les devis et bons de commande,
- les marchés conclus avec les différents prestataires de la Commune et toutes les pièces s'y rapportant,
- les certificats administratifs,
- les conventions relatives à la mise à disposition de moyens matériels courants,
- les attestations d'attribution de subventions,
- les dossiers de demandes de subventions,
- les autorisations de prêt de matériel aux associations,
- tous les actes, décisions et correspondances courants.

**Article 7** : Pour tous les actes, décisions et correspondances courants visés par le présent arrêté toute signature doit être précédée de la mention : « Pour le Maire et par délégation ».

**Article 8** : Le présent arrêté abroge et remplace les dispositions contenues dans l'arrêté n°2020-807 en date du 30 juillet 2020.

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

3

Affiché le

ID : 035-213500937-20201116-ARR\_2020\_1176-AI

**Article 9** : Le présent arrêté sera notifié à Madame Muriel BEZIEZ pour les actes administratifs, affiché en mairie pendant un mois et ampliation sera adressée à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine et Monsieur le Receveur municipal.

Pour notification, le 16 NOV. 2020

Murielle BEZIEL

Le Maire

Arnaud SALMON



Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 NOV. 2020, publiée et/ou affichée en mairie, le 17 NOV. 2020 et/ou notifiée le

Signé le Maire  
Arnaud SALMON

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

ID : 035-213500937-20201116-ARR\_2020\_1176-AI